

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réuni ce jour, vendredi 30 janvier 2015 à 20 h 30 à la mairie, sur convocations individuelles adressées le 23 janvier 2015.

ORDRE DU JOUR :

- GRDF : Intervention de M. Philippe JACQUINOT
- SIDEC : éclairage public chemin de la Roche et rue Traversière
- Route de Saint Maur
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Christophe PERRIN, Gérard GIONO, Christian PONARD, Magali DOLLFUS, Michel SANCHEZ, Laurent VERNIER.

Absent excusé : Liliane BOURCET qui a donné pouvoir à Monique PYON
Céline ANTONIO qui a donné pouvoir Magali DOLLFUS

Secrétaire de séance : Laurent VERNIER

Mme Monique PYON accueille M. Philippe JACQUINOT de GRDF ainsi que les membres du Conseil et ouvre la séance.

- **GRDF : Intervention de M. Philippe JACQUINOT :** M. Philippe JACQUINOT intervient pour GRDF et rappelle les différents services fournis auprès des collectivités. Il nous informe du projet de modernisation du réseau avec le changement des compteurs existants par des compteurs intelligents équipés de capteurs émetteurs de données. Ce projet, mis en place pour une meilleure efficacité énergétique, sera pris en charge financièrement par GRDF.

- **SIDEC : éclairage public chemin de la Roche et rue Traversière :** Madame le Maire expose : dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme suivant : Eclairage public chemin de la Roche
Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, vu le code général des Collectivités territoriales, vu la délibération du SIDEC n°1601 du 30 novembre 2013 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 12 372,47 € TTC

Article 2 : Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 25,00 % du montant aidé de l'opération (Plafonné à 10 000,00 €), soit 2 500,00 €

Article 3 : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 9 872,47 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC : à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux, le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : Autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

Article 5 : s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations

Article 6 : Autorise Madame le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Madame le Maire à signer tous documents à cet effet.

Article 7 : inscrira la dépense à l'imputation 238 du budget principal.

Vote : 9 pour

- **Route de Saint Maur** : Suite au courrier du 09 décembre 2014 reçu du Conseil Général du Jura visant à déclasser la route menant à Saint Maur, le Conseil Municipal charge le maire d'expliquer l'incohérence de ce projet. Une réponse sera donnée à M. le Président du Conseil Général

- **Comptes rendus de réunions** :

- Communauté de Communes : Le bureau se réunira en mars pour travailler sur le schéma de mutualisation.

- **Questions et informations diverses** :

- Impôts fonciers : Les terrains du golf seront soumis à la taxe sur les propriétés non bâties à compter de 2015. Avant la réforme, cette taxe était de 20 400 €, elle sera désormais de 12 600 €.

- Salle des pompes : Le carrelage ainsi que les cloisons sont posés. La réfection de la cage d'escalier est en cours.

- La fresque, initialement placée dans l'ancien bureau de Poste, a été restituée à la famille de l'artiste, M. BESANCON.

- Stationnement gênant : Des problèmes de stationnement de véhicules sur la voie publique rue Traversière empêchent le passage des camions (poubelles, déneigement,...). Le Maire prendra un arrêté municipal d'interdiction de stationnement sur la voie des deux côtés de la rue Traversière.

La séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance
Laurent VERNIER

